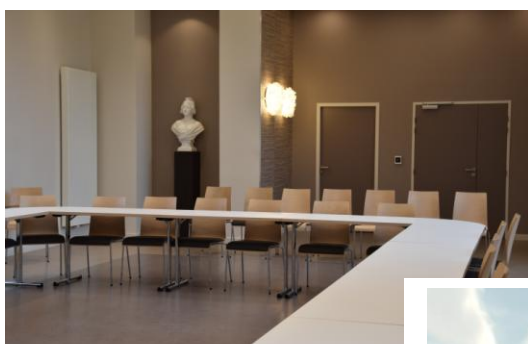


# COMPTE ADMINISTRATIF 2018 RAPPORT DE PRESENTATION



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à voter, avant le 30 juin, le compte administratif qui retrace pour l'année écoulée la réalité des dépenses consenties et des recettes recouvrées par la Commune.

Veillez trouver ci-joint, comme à chaque exercice, les grandes lignes du Compte administratif 2017

.

Dans ses modalités d'exécution, le budget a été réalisé dans le respect des règles en vigueur.

L'ensemble des prévisions de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement s'établissait à 8 156 992,00 € (8 199 423 € au CA 2017). La réalisation d'un montant de 5 550 241,79 € (5 870 503,20 € en 2017) respecte comme les années précédentes le cadre prévisionnel avec un taux de consommation des crédits votés de 68 %.

En termes de recettes, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement et d'investissement s'établissaient 5 602 204,79 € (5 525 857,02 € en 2017). Un total de 6 206 075,57€ (6 495 770,77 € en 2017), a été réellement encaissé.

## 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nous trouvons dans cette section les dépenses et recettes induites essentiellement par la gestion de la vie quotidienne de la commune.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par rapport aux prévisions de dépenses d'exploitation, à savoir 7 242 000,00€ la réalisation (d'un montant de 5 266 752,46 €) est contenue dans les limites fixées au BP 2017 (soit un taux de consommation des crédits ouverts de 73%).

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 667 593,94 € (4 727 788,48€ en 2017 et 4 822 878,95€ en 2016) pour une prévision de 5 343 992 € soit un taux de réalisation proche de 90% comme en 2017 (93 % en 2016) hors charges rattachées à l'exercice précédent.

Statistiquement le premier poste de dépenses en volume des collectivités territoriales est le poste « charges de personnel ». Le budget de la commune n'y déroge pas d'un exercice à l'autre : ce poste s'élève ainsi à 2 613 493,54€ (2 688 332,26€ en 2017 et 2 547 781,20 € en 2016), mais reste contenu, pour rappel, à 392€ /habitant, par rapport à la moyenne nationale de la strate de 536€ (chiffre 2017 en vigueur).

Le second poste de dépense est constitué du chapitre « charges à caractère général » et atteint 1 428 262,26 € (1 383 171,83 € au CA 2017).

Nous y trouvons pour l'essentiel les charges liées à l'entretien du patrimoine ainsi qu'au fonctionnement des services municipaux et notamment les contrats de prestations de service pour 501 120,44€ (+1%)

Les « autres charges de gestion courante » atteignent un montant de 592 187,64€ (578 108,74 en 2017, et 647 749,51 € en 2016 ).

Figurent toujours en bonne place dans ces charges, les subventions aux associations, à savoir 416 458,74 € pour un crédit ouvert de 417 107,00 €

Le poste « charges financières » s'élève à 34 550 € et reflète principalement la faible charge des intérêts de la dette, en baisse.

Enfin, le poste des dotations aux amortissements constate comptablement l'évolution des "immobilisations".

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles escomptées étaient inscrites pour un montant de 5 244 204,79€ (5 024 857,02€ en 2017, 5 408 615, 00 € en 2016). Ne sont pas incluses dans ces recettes les recettes des travaux en régie.

Les recettes réelles effectivement recouvrées sont supérieures aux prévisions et stables entre les exercices 2017 et 2018 à 5 783 406,23€ (5 764 751,23€ en 2017, 5 831 741,35 € en 2016)

La ressource fiscale, composée principalement de la Taxe d'habitation, de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, et de la Taxe sur le Foncier Bâti, mais aussi des Attribution de Compensation, et autres Dotation de Solidarité Communautaire, représente un montant de 4 005 948,85€ (4 050 802,88€ en 2017, et 4 166 839,73 € en 2016), devant les dotations d'Etat et les subventions pour un montant de 1 011 371,18€ (1 100 414,47€ en 2017, et 1 144 878,89 € en 2016), comprenant notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) « dotation forfaitaire » d'un montant de 415 195,00€ (414 176,00 € en 2017).

Enfin, le chapitre 013 « Atténuation de charges » regroupe l'ensemble des remboursements relatifs aux absences du personnel qui sont couvertes pour partie par une assurance.

### 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour résumer synthétiquement, cette section retrace l'ensemble des actions et opérations qui conduisent à enrichir le patrimoine communal.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur un budget d'équipement prévu pour un montant de **2 478 000,00 € TTC** et comprenant en particulier :

- 1 530 000,00 € pour la reconstruction d'un nouveau gymnase au « Petit-Bétheny ».
- 363 000,00 pour le programme d'accessibilité, notamment de la mairie.

➤ **653 945,77€ € ont été réalisés et payés en 2018.**

➤ 1 691 000,00 € ont été engagés pour des opérations qui ont débutées en 2018 sans être achevées, comme la construction du nouveau gymnase du Petit Bétheny et l'accessibilité de la mairie, en cours de réalisation. Ces crédits sont donc à reportés sur l'exercice 2019.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux prévisions de recettes réelles, à savoir 358 000,00 €, un montant de 422 669,34€ a été réalisé.

Ainsi, à la clôture du compte administratif il ressort le résultat suivant :

**- pour l'exercice 2018 :**

Solde de fonctionnement	+	467 110,62 €
Solde d'investissement	+	139 180,01 €
Recettes reportées		0,00€
Soit au total		<b>606 290,63€</b>
duquel il convient de déduire les dépenses reportées		1 691 000,00 €
Ce qui laisse un solde négatif de		<b>1 084 709,37 €</b>

**- pour le résultat de clôture au 31 décembre 2018 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé		2 464 905,83 €
Excédent d'investissement capitalisé		1 800 303,30 €
Recettes reportées		0,00 €
Soit au total		<b>4 265 209,13 €</b>
duquel il convient de déduire les dépenses reportées		- 1 691 000,00€
Ce qui laisse un solde global positif de		2 574 209,13 €
Réparti de la façon suivante		
Investissement		109 303,30 €
<b>Fonctionnement</b>		<b>2 464 905,83 €</b>